

[Français]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je disais donc que même si j'ai été agréablement surpris de voir toutes les améliorations qui ont été apportées, après avoir visité les cellules, les cuisines, les salles de cours et les salles où les prisonniers peuvent apprendre un métier, lesquelles sont très bien entretenues, et que même si j'ai été également surpris de la qualité du personnel qui est en charge du pénitencier, je suis cependant d'avis que nos pénitenciers, à l'heure actuelle, n'ont pas les facilités voulues pour recevoir ceux qui sont condamnés à la détention perpétuelle.

Je crois que le gouvernement, avant de proposer une loi comme celle que nous étudions présentement, devrait prendre les mesures qui s'imposent pour être en mesure de corriger, de rectifier la situation qui existe dans les pénitenciers présentement.

Il est vrai qu'il y a eu de très grandes améliorations. Il est vrai que la propreté—au pénitencier Saint-Vincent-de-Paul, du moins dans celui-là, car c'est le seul que j'ai visité—a été nettement améliorée. J'ai conversé avec le personnel du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul et j'ai été agréablement surpris de la qualité de ce dernier, de même que de la propreté qui peut exister là, et surtout des qualités dont fait preuve le nouveau gouverneur de la prison, M. Lecor.

Cependant, je crois qu'il n'y a pas, actuellement, suffisamment de place et de commodités pour y garder ceux qui seraient condamnés à vie.

Alors, monsieur l'Orateur, je crois que c'est là un point que le Solliciteur général du Canada (M. Pennell) devrait prendre en considération.

Je voudrais également parler du bill lui-même. Je crois que le bill, dans sa rédaction et sa forme actuelles, contient des mesures discriminatoires.

On fait trop de distinction entre la vie de certains policiers ou gardes de pénitenciers et la vie des citoyens en général. Je crois que la vie de l'un est aussi importante que celle de l'autre. On ne devrait pas faire de discrimination comme cela dans ce bill-là.

Ce bill est plutôt une espèce de compromis qui ne résout aucunement le problème.

Monsieur l'Orateur, je voudrais terminer en mentionnant tout simplement les raisons qui m'incitent à m'opposer au bill. Je m'oppose au bill tel que rédigé présentement.

Je ne peux pas accepter ses articles, parce qu'ils ne font pas preuve de sérieux sur le principe en cause et je voudrais suggérer au gouvernement, avant d'adopter un tel principe ou une telle loi, de procéder par voie de référendum, comme cela a été proposé hier.

Et la raison est bien simple. Depuis qu'a commencé ce débat sur la peine de mort, j'ai reçu environ 350 lettres d'électeurs de mon comté de Lapointe et à peine 5 ou 6 se déclarent en faveur de l'abolition de la peine de mort. Les 340 autres se déclarent ouvertement contre l'abolition de la peine de mort.

Alors, je crois que le gouvernement devrait agir par voie de référendum, demander l'avis de la population canadienne et, ensuite, présenter un bill à ce sujet en accord avec les opinions ou les déclarations qu'il aura reçues du peuple canadien.

Ce sont là, monsieur l'Orateur, les trois raisons pour lesquelles je m'oppose au principe du bill et à ce qu'il soit lu une deuxième fois.

[Traduction]

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur: Que ceux qui sont en faveur veuillent bien dire «oui».

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que ceux qui sont contre veuillent bien dire «non».

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les «non» l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur: Convoquez les députés.

Et les députés ayant été convoqués:

● (3.50 p.m.)

M. l'Orateur: A l'ordre. Puis-je proposer aux députés de procéder au scrutin en invitant à se lever les députés qui appuient la motion, en commençant par le premier rang à ma droite pour passer ensuite aux rangs à ma gauche, comme c'est l'usage lorsque la Chambre est formée en comité plénier.

Des voix: D'accord.

(La motion de l'honorable Pennell, mise aux voix, est adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Allmand	Barnett
Andras	Basford
Asselin	Batten
(Richmond-Wolfe)	Bécharde
Badanai	Beer
Baldwin	Bell (Carleton)